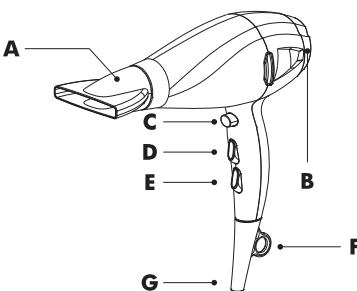


RECTO

CAMILLE
albane
PARIS



FR - MANUEL D'UTILISATION SECHE-CHEVEUX IONIQUE PRO 2200

Merci d'avoir acheté ce produit. Avant utilisation, lire attentivement la notice et respecter les recommandations. La conserver pour un usage ultérieur.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Ref 957200 - 220240V - 5040Hz - 18002200W - Made in China
A Concentrateur - B Filtre de air arrière - C Bouton air froid - D Réglage température - E Réglage vitesse
F Anneau de suspension - G Cordon d'alimentation

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

- Brancher l'appareil.
- Sélectionner la vitesse souhaitée.
- Position 1: puissance et température moyennes – pour un séchage doux.
- Position 2: puissance et température maximales – pour un séchage rapide.
- Conseil : utiliser la puissance la plus élevée sur cheveux mouillés et la plus faible pour mettre le cheveu en place.
- Éteindre le sèche-cheveux après utilisation.
- Laisser l'appareil refroidir avant de ranger.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

- Toujours débrancher l'appareil après utilisation.
- ATTENTION : Ne pas utiliser l'appareil dans une baignoire, une douche ou à proximité de récipients

remplis d'eau. Maintenir l'appareil au sec.
• Ne pas plonger l'appareil sous l'eau ou tout autre liquide. Ne pas utiliser à l'extérieur, à proximité d'un barbecue, d'une douche, d'un bain ou de tout autre équipement contenant de l'eau.
• Ranger le sèche-cheveux à portée de main pour éviter qu'il ne tombe au sol ou dans un environnement mouillé.
• Ne pas utiliser l'appareil dans l'eau, douche ou baignoire.
• En cas de contact avec de l'eau ou d'une autre source de liquide, veiller à débrancher après un court instant. En effet, la présence d'une source peut être dangereuse même si l'appareil est éteint.
• Ne plonger pas l'appareil dans l'eau ou dans tout autre liquide.
• Pendant l'utilisation de l'appareil, veiller à ne pas bloquer le système de ventilation de l'appareil. Assurez-vous qu'il n'y ait pas de cheveux, ni d'autres résidus, qui obstruent le filtre amont de l'appareil.
• Ne pas utiliser l'appareil avec un filtre humide.
• Ne pas utiliser le cordon d'alimentation autour de l'appareil.
• Ne laissez pas l'appareil sous surveillance lorsqu'il est branché ou allumé.
• Cesser immédiatement l'utilisation de l'appareil si celui-ci est tombé, endommagé, fait un son anormal ou dégénère. Débrancher immédiatement si l'appareil devient défectueux.
• Débrancher immédiatement en cas de problème en cours d'utilisation.
• Ne pas essayer de démonter ou de réparer le produit.
• Débrancher l'appareil après chaque utilisation et avant de le nettoyer.
• Veiller à éviter tout contact entre les surfaces chaudes de l'appareil et votre peau, en particulier vos ongles, vos yeux, votre visage et votre cou.
• L'appareil n'est pas un puit. Tenez hors de la portée et de la vue des enfants.

ATTENTION : Ce produit peut être utilisé par des enfants ou des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites, ou un manque d'expérience et de connaissances, sauf si ils ont été placés sous surveillance ou qu'ils ont reçu des consignes de la part de la personne assurant leur sécurité, afin d'utiliser le produit en toute connaissance de cause et sécurité.
• Veuillez que la tension à utiliser corresponde à la tension indiquée sur l'appareil avant de le brancher ou de l'allumer.

• Pour une protection supplémentaire, l'installation d'un dispositif différentiel à courant résiduel (RCD), ou court-circuit, avec un débit nominal non supérieur à 30mA, est recommandée dans le circuit électrique alimentant la salle de bain. Demandez conseil à un électricien.
• Si le cordon d'alimentation de l'appareil est endommagé, cessez immédiatement l'utilisation et contactez le service consommateur pour réparation ou échange afin d'éviter tout risque.

RECYCLAGE Recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques : Conformément aux réglementations applicables dans l'UE, nous vous rappelons que les appareils électriques et électroniques en fin de vie doivent être recyclés. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites des partenaires appropriés pour leur traitement, leur valorisation et leur recyclage. En agissant ainsi, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine.

RECYCLAGE Service et garantie

Ce produit bénéficie de la garantie de conformité prévue par les articles L2179 et L21710 du code de la consommation pendant deux ans à compter de la date d'achat ou de l'ouverture du boîtier de l'appareil. En cas de mise en œuvre de la garantie, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil. En cas de réparation, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil. En cas de réparation, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Pour une réparation supplémentaire, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appareil.

• Si l'appareil est défectueux, il convient de se faire rembourser la partie de la facture de la Brosse & Dupont se liant au remplacement ou à la réparation de l'appare